

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: ACIDE DETARTRANT DESINFECTANT H₂O₂ + HNO₃

Type(s) de produit: TP04 - Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux

TP04 - Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux

TP04 - Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux

Numéro de l'autorisation: FR-2020-0025

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: FR-0017467-0000

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	1
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	2
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
5. Conditions générales d'utilisation	9
5.1. Consignes d'utilisation	10
5.2. Mesures de gestion des risques	10
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	10
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	11
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	11
6. Autres informations	11

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

ACIDE DÉTARTRANT DÉSINFECTANT H2O2 + HNO3

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	GFB COM 09
	Adresse	95 cours Lafayette 69006 LYON France
Numéro de l'autorisation	FR-2020-0025	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	FR-0017467-0000	
Date de l'autorisation	20/07/2020	
Date d'expiration de l'autorisation	19/07/2030	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	QUARON SAS
Adresse du fabricant	3 rue de la Buhotière – Saint-Jacques de la Lande BP 89 152 35091 Rennes CEDEX 9 France
Emplacement des sites de fabrication	3 rue de la Buhotière 35136 Saint-Jacques de la Lande France
	Rue des Criquiers 60 220 Formerie France

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	1315 - Peroxyde d'hydrogène
Nom du fabricant	SOLVAY CHEMICALS INTERNATIONAL SA
Adresse du fabricant	Rue de Ransbeek, 310 1120 Bruxelles Belgique
Emplacement des sites de fabrication	Zandvliet, Scheldelaan 600, Haven 725, 2040 Antwerp Belgique

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Peroxyde d'hydrogène		Substance active	7722-84-1	231-765-0	5
acide nitrique	-		7697-37-2	231-714-2	18
2-(2-butoxyethoxy)ethanol	-		112-34-5	203-961-6	5
Acide phosphorique	-		7664-38-2	231-633-2	0,0048

2.2. Type de formulation

SL - Concentré soluble

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger	<p>Peut être corrosif pour les métaux.</p> <p>Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.</p> <p>Corrosif pour les voies respiratoires.</p>
Conseils de prudence	<p>Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.</p> <p>Ne pas respirer les vapeurs.</p> <p>Se laver soigneusement après manipulation.</p>

Porter .

EN CAS D'INGESTION:Rincer la bouche.NE PAS faire vomir.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux):Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.Rincer la peau à l'eau.

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

EN CAS D'INHALATION:Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Appeler immédiatement CENTRE ANTIPOISON ou un médecin..

Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Garder sous clef.

Éliminer le dans conformément à la réglementation

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Circuits et équipements fermés dans l'industrie agroalimentaire

Type de produit

TP04 - Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux

Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée

Désinfection de circuits, pompes, conduits, réservoirs fermés et équipements fermés en contact avec les denrées alimentaires et l'eau potable, dans les industries agro-alimentaires.

Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)

Nom scientifique: Pas de donnée
 Nom commun: Bactéries
 Stade de développement: Pas de donnée

Nom scientifique: Pas de donnée
 Nom commun: Levures
 Stade de développement: Pas de donnée

Nom scientifique: Pas de donnée
 Nom commun: Spores bactériennes
 Stade de développement: Pas de donnée

Nom scientifique: Pas de donnée
 Nom commun: Bactériophages
 Stade de développement: Pas de donnée

Nom scientifique: Pas de donnée
 Nom commun: VIRUS
 Stade de développement: Pas de donnée

Domaine d'utilisation

	Intérieur Industrie Agro-Alimentaire
Méthode(s) d'application	Système clos - Système fermé, application par circulation automatique (NEP).
Taux et fréquences d'application	<p>Appliquer une solution de produit à 4% v/v, pendant 30 minutes, à 50°C minimum pour une activité bactéricide et levuricide. Appliquer une solution de produit à 4% v/v, pendant 15 minutes, à 50°C minimum pour une activité virucide. Appliquer une solution de produit à 4% v/v, pendant 5 minutes, à 50°C minimum pour une activité contre les bactériophages. Appliquer une solution de produit à 4% v/v, pendant 15 minutes, à 75°C minimum pour une activité sporicide. - Appliquer une solution de produit à 4% v/v -</p> <p>Appliquer une solution de produit à 4% v/v, pendant 30 minutes, à 50°C minimum pour une activité bactéricide et levuricide.</p> <p>Appliquer une solution de produit à 4% v/v, pendant 15 minutes, à 50°C minimum pour une activité virucide.</p> <p>Appliquer une solution de produit à 4% v/v, pendant 5 minutes, à 50°C minimum pour une activité contre les bactériophages.</p> <p>Appliquer une solution de produit à 4% v/v, pendant 15 minutes, à 75°C minimum pour une activité sporicide.</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	<ul style="list-style-type: none"> - Bouteille en HDPE (1 L) - Bidon en HDPE (5 à 20 L) - Tonneau en HDPE (60 à 220 L) - Réservoir en HDPE (1000 L)

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

-

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

-

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

4.2 Description de l'utilisation

Utilisation 2 - Circuits et équipements fermés dans les salles de traite

Type de produit	TP04 - Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Désinfection de circuits, pompes, conduits, réservoirs fermés et équipements fermés en contact avec le lait, dans les salles de traites.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de	Nom scientifique: Pas de donnée Nom commun: Bactéries

développement)

Stade de développement: Pas de donnée

Nom scientifique: Pas de donnée
Nom commun: Levures
Stade de développement: Pas de donnée

Nom scientifique: Pas de donnée
Nom commun: Spores bactériennes
Stade de développement: Pas de donnée

Nom scientifique: Pas de donnée
Nom commun: Bactériophages
Stade de développement: Pas de donnée

Nom scientifique: Pas de donnée
Nom commun: Virus
Stade de développement: Pas de donnée

Domaine d'utilisation

Intérieur

Salles de traite

Méthode(s) d'application

Système clos -

Système fermé, application par circulation automatique (NEP).

Taux et fréquences d'application

Appliquer une solution de produit à 4% v/v, pendant 30 minutes, à 50°C minimum pour une activité bactéricide et levuricide. Appliquer une solution de produit à 4% v/v, pendant 15 minutes, à 50°C minimum pour une activité virucide. Appliquer une solution de produit à 4% v/v, pendant 5 minutes, à 50°C minimum pour une activité virucide. Appliquer une solution de produit à 4% v/v, pendant 5 minutes, à 50°C minimum pour une activité contre les bactériophages. Appliquer une solution de produit à 4% v/v, pendant 15 minutes, à 75°C minimum pour une activité sporicide. - Appliquer une solution de produit à 4% v/v - Appliquer une solution de produit à 4% v/v, pendant 30 minutes, à 50°C minimum pour une activité bactéricide et levuricide.
Appliquer une solution de produit à 4% v/v, pendant 15 minutes, à 50°C minimum pour une activité virucide.
Appliquer une solution de produit à 4% v/v, pendant 5 minutes, à 50°C minimum pour une activité contre les bactériophages.
Appliquer une solution de produit à 4% v/v, pendant 15 minutes, à 75°C minimum pour une activité sporicide.

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel

Dimensions et matériaux d'emballage

- Bouteille en HDPE (1 L)
- Bidon en HDPE (5 à 20 L)
- Tonneau en HDPE (60 à 220 L)
- Réservoir en HDPE (1000 L)

4.2.1 Consignes d'utilisation spécifiques

-

4.2.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

-

4.2.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.2.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.2.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

4.3 Description de l'utilisation

Utilisation 3 - Pulvérisation automatisée

Type de produit	TP04 - Surfaces en contact avec les denrées alimentaires et les aliments pour animaux
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Désinfection de petits équipements en contact avec des denrées alimentaires par aspersion automatique par buses en machines fermées (tunnels et armoires de lavage, et autres machines à laver professionnelles), dans les industries agroalimentaires et les cuisines institutionnelles
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	<p>Nom scientifique: Nom commun: Bacteria Stade de développement: Pas de donnée</p> <p>Nom scientifique: Nom commun: Bacteria Stade de développement: Spores bactériennes Bactéries</p> <p>Nom scientifique: Nom commun: Yeasts Stade de développement: Pas de donnée</p> <p>Nom scientifique: Nom commun: Viruses Stade de développement: Pas de donnée</p> <p>Nom scientifique: Nom commun: bacteriophage Stade de développement: Pas de donnée</p>
Domaine d'utilisation	Intérieur Industrie agro-alimentaire et cuisines institutionnelles.
Méthode(s) d'application	Système clos - Industrie agro-alimentaire et cuisines institutionnelles.
Taux et fréquences d'application	Appliquer une solution de produit à 4% v/v - Appliquer une solution de produit à 4% v/v, pendant 30 minutes, à 50°C minimum pour une activité bactéricide et levuricide. Appliquer une solution de produit à 4% v/v, pendant 15 minutes, à 50°C minimum pour une activité virucide. Appliquer une solution de produit à 4% v/v, pendant 5 minutes, à 50°C minimum pour une activité contre les bactériophages. Appliquer une solution de produit à 4% v/v, pendant 15 minutes, à 75°C minimum pour une activité sporicide. - Appliquer une solution de produit à 4% v/v, pendant 30 minutes, à 50°C minimum pour une activité bactéricide et levuricide. Appliquer une solution de produit à 4% v/v, pendant 15 minutes, à 50°C minimum pour une activité virucide. Appliquer une solution de produit à 4% v/v, pendant 5 minutes, à 50°C minimum pour une activité contre les bactériophages. Appliquer une solution de produit à 4% v/v, pendant 15 minutes, à 75°C minimum pour une activité sporicide.

Catégorie(s) d'utilisateurs

Professionnel

Dimensions et matériaux d'emballage

- Bouteille en HDPE (1 L)
- Bidon en HDPE (5 à 20 L)
- Tonneau en HDPE (60 à 220 L)
- Réservoir en HDPE (1000 L)

4.3.1 Consignes d'utilisation spécifiques

-

4.3.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

-

4.3.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

-

4.3.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

-

4.3.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant emploi et suivre toutes les consignes indiquées.
- Respecter les conditions d'emploi du produit (concentration, temps de contact, température, pH, etc...).
- Appliquer uniquement sur des surfaces non poreuses.
- Se référer au plan d'hygiène en place pour s'assurer que le niveau d'efficacité nécessaire est atteint.
- Pré-laver le système avec de l'eau chaude ou un produit alcalin suivi d'un rinçage avec de l'eau potable. Le produit est un concentré soluble qui doit être dilué dans de l'eau potable via un système de dosage proportionnel pour une application par circulation automatique ou par dosage manuel.

5.2. Mesures de gestion des risques

- Après le temps de contact requis, rincer les surfaces traitées à l'eau potable.
- Porter des lunettes de protection, une combinaison, des gants (matériaux à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) et une protection respiratoire (minimum APF 10), pendant la phase de manipulation du produit.
- L'utilisation du produit est autorisée uniquement dans les installations dont les eaux usées sont traitées de manière biologique a minima avant rejet vers l'environnement.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau. En cas d'apparition de signes d'irritation/brûlures, contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas d'ingestion : rincer abondamment la bouche avec de l'eau et contacter immédiatement le centre antipoison ou appeler le 15/112. Ne pas faire boire ni vomir.
- En cas d'inhalation (aérosol) : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes et/ou d'inhalation de fortes concentrations, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (égouts, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Durée de vie : 2 mois.
- Conserver à l'abri de la lumière
- Ne pas stocker à une température supérieure à 30°C.

6. Autres informations

- En cas de non efficacité du traitement, le responsable de la mise sur le marché devra en informer l'autorité compétente